



## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 53.2018

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 28  
 Qui ont pris part à la délibération : 18 Pour : 18 Contre : 0

*Date de la convocation : 15 mai 2018*

L'an deux mille dix huit et le vingt deux mai à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. M. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. DENES. VERNIER.

**Pouvoir** : M. PEGOURIE à M. GADEN.

**Absents excusés** : MM. IGOUNET. PEGOURIE. POUVILLON. RICAUD. VALMY. Mmes ESTAUN. FABREGAS. FOISSAC. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

**Objet de la délibération : ECOLE DE MUSIQUE D'AUCAMVILLE : APPROBATION DE LA CONVENTION EN VUE DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

**Exposé :**

Le montant de la subvention prévue pour l'école de Musique d'Aucamville nécessite la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec cette association.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec cette association pour l'année 2018. Cette convention précise les engagements de l'association en contre partie de l'aide financière de 47 500 € apportés par la commune. Elle précise également les modalités de versement de la subvention :

- 32 000 € au plus tard pour le 30 juin 2018 (25000 € d'avance votés lors du dernier conseil municipal et 7000 € restant à verser)
- 15 500 € au plus tard le 31 décembre 2018 sachant que ce versement ne pourra intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré

**Décide**

**Article 1** : d'approuver la convention avec l'Ecole de Musique d'Aucamville.

**Article 2** : d'autoriser le maire à signer la convention avec l'Ecole de Musique d'Aucamville.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20180522-22052018\_53-DE  
Reçu le 31/05/2018  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL  
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
30/05/2018

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E